



FLASH

Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

UNE DYNAMIQUE POSITIVE !

SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ ICA : enfin du concret !
- ✚ Hors classe et Échelon spécial
- ✚ Conseil syndical du 13 octobre 2016
- ✚ Une plongée dans le passé
- ✚ Les retraités 2016
- ✚ La retraite additionnelle : RAFP
- ✚ La liste des délégués académiques

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La
Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier



**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

Logo Copyscript, © Photo: Getty Images - September 2015

 www.autonome-solidarite.fr
 www.maif.fr/offreeducation



EDITORIAL

*« On ne peut pas toujours résister à la pression d'une société qui, malgré ses inégalités et crispations diverses, a pour première ambition de persister comme elle est »
Pier Jackez Helias, Le cheval d'orgueil, 1976.*

Le 13 novembre 2015, le peu d'insouciance que nous peinions à conserver depuis les attentats de janvier, s'est envolé. Le fanatisme sanguinaire impose sa menace dans notre quotidien et nous devons vivre avec. Malgré la peur, malgré la peine, malgré la douleur, nous allons vivre en affichant nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, parce qu'elles sont la solution et non le problème. Vivre en opposant la force de la démocratie et de la dynamique républicaine au chaos que Daesh souhaite provoquer dans notre pays, vivre en affirmant notre goût pour l'Éducation, la Recherche et la Culture, qui auront raison de l'obscurantisme, cette idéologie totalitaire et meurtrière.

Dans cette période notre rôle d'Éducateurs est essentiel, notre rôle de citoyen l'est tout autant.

Le temps du syndicalisme actif de défense de nos intérêts est là. Notre investissement dans la mise en œuvre des réformes est un levier majeur de l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'efficacité du système éducatif. Notre rôle est primordial pour que nous remplissions pleinement notre mission d'accompagnement de proximité des équipes enseignantes et éducatives dans les collèges et les lycées.

L'inscription au budget 2017 de 50 postes supplémentaires au concours permettra de faciliter la nouvelle évaluation des professeurs en 2017-2018. L'accès à l'échelon spécial (cf. article), améliorera la fin de carrière d'une soixantaine de collègues en 2016 et en 2017. La revalorisation de l'ICA, que nous souhaitons la plus élevée possible se concrétise; nous y reviendrons.

Ces nouvelles encourageantes ne doivent pas diminuer notre vigilance et anesthésier nos actions revendicatives pour qu'un PPCR concernant les catégories A+ soit ouvert dès le début de l'année civile prochaine, afin que la carrière soit attractive pour les professeurs désireux d'exercer notre métier d'inspecteur pédagogique régional.

Nous avons besoin d'être le plus nombreux possible par vos adhésions, afin que le BN soit porteur des revendications qui vont de pair avec la défense de nos intérêts lors des CAPN d'accès à la Hors-Classe, de mutation... les Délégués Académiques sont des relais naturels pour faciliter la prise en compte des réalités vécues dans les académies.

Roger Keime, 29 novembre 2016

INDEMNITÉS DE CHARGES ADMINISTRATIVES : ENFIN DU CONCRET

Reçu en audience le 20 septembre par Bernard Lejeune, précédent directeur de cabinet, le SNIA-IPR avait fermement renouvelé ses demandes relatives à une revalorisation de la carrière des IA-IPR et à une augmentation du nombre de postes pour faire face à la forte implication des IA-IPR dans notre participation essentielle au nouveau dispositif de l'évaluation professionnelle des enseignants. Dans un courrier adressé à notre secrétaire général, le nouveau directeur de cabinet, Olivier Noblecourt, répond favorablement à nos demandes et en particulier à celle qui concerne tous les IA-IPR : la revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA).



Ainsi, la création d'un échelon spécial du grade d'IA-IPR hors classe, doté de l'indice hors échelle B bis, est instituée par le décret n° 2016-1388 du 17 octobre 2016 modifiant le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des IA-IPR et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN). L'accès à cet échelon spécial s'effectuera au choix, par inscription sur un tableau annuel d'avancement, dans la limite d'un nombre de promotions déterminé par application au nombre des IA-IPR hors classe promouvables d'un taux de promotion fixé par arrêté ministériel conjoint des ministres chargés de l'éducation, de la fonction publique et du budget.

La ministre a pleinement conscience du rôle primordial que jouent les personnels des corps d'inspection territoriaux dans l'accompagnement de proximité des équipes éducatives et des autres personnels. A ce titre, leur investissement dans la mise en œuvre des réformes est un levier majeur de l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'efficacité du système éducatif.

C'est pourquoi, en complément de la création de l'échelon spécial, comparable à un avancement de grade, la ministre s'est engagée, dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), à consolider l'accompagnement des IA-IPR auprès des équipes éducatives. Elle a ainsi souhaité renforcer le nombre d'IA-IPR en prévoyant dès la rentrée 2017 la création de 50 postes inscrits au budget du ministère qui feront l'objet de recrutements lors des prochaines sessions de concours.

Enfin, la ministre tient également à revaloriser l'indemnité de charges administratives (ICA) attribuée aux IA-IPR à compter de l'année 2017. Des hypothèses sont actuellement à l'étude par la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère. Je vous remercie d'ailleurs pour les propositions que votre syndicat a bien voulu nous faire parvenir à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Olivier NOBLECOURT

Compte rendu de l'audience accordée au Snia-ipr par le directeur de cabinet

Reçu plus d'une heure le 25 novembre par le nouveau directeur de cabinet Olivier Noblecourt et la conseillère de Madame la ministre, Maud Phelizot, il nous a été permis d'apprécier leur implication et leur désir d'accompagner le SNIA-IPR dans ses demandes revendicatives perçues comme légitimes.

- Accord pour que l'accès à la hors classe 2017 se fasse selon les modalités définies pour la quatrième année consécutive, à savoir de considérer une cohorte supplémentaire, celle des accédants à la profession en 2011, soit une trentaine de promotions supplémentaires ;
- Impossibilité d'abonder les accès à l'échelon spécial pour 2016 et 2017 au-delà du taux de 17 % fixé par décret, soit une soixantaine d'un vivier de 179 collègues à la hors classe depuis plus de sept ans ;



- Les crédits gagés pour l'ICA en 2017 permettent une augmentation de 30 % si la consommation annuelle n'est engagée qu'au 1^{er} septembre 2017 fixant un plancher à 10 400 € avec une modulation conservée à 37,5 % donc 14 300 € de plafond. La référence aux 1000 € mensuels est ainsi assurée ;
- Échanges quant au PPCR et la réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants ainsi que sur les modalités d'attribution des 50 postes d'IA-IPR créés par le concours 2017 pour la rentrée à venir. Premier pas sur les besoins exprimés à hauteur de 100 à 110 postes en 2018. Les remontées par les recteurs et les inspections générales se font vers la DGRH qui recense les besoins et en fera une synthèse.

HORS CLASSE IA-IPR 2017

La note de service concernant la hors classe 2017 des IA-IPR est parue au BO n° 37 du 13 octobre 2016.

L'annexe 1 concernant l'évaluation des IA-IPR est téléchargeable sur le site à la rubrique "Promotion".

Les IA-IPR doivent être évalués par le Recteur à partir du rapport d'activité exigé dans cette fiche et du CV téléchargeable sur le site du Ministère et sur le site du SNIA-IPR à la rubrique "Promotion", vous trouverez également la notice pour activer les macros de ce fichier !

Pour les collègues promouvables dont l'évaluation date de plus de 3 ans, un nouvel entretien avec le Recteur doit être programmé.

Lors de la CAPN qui va se tenir le jeudi 15 décembre, le SNIA-IPR sera vigilant sur le respect des engagements du cabinet permettant à la DGRH de présenter à la CAPN un tableau d'accès pour la HCL 2017 constitué selon les critères retenus, à notre demande, pour les tableaux de 2014, 2015 et 2016.

Les commissaires paritaires du SNIA-IPR portent la plus grande attention aux demandes des collègues. Ils conduisent en amont de la CAPN une étude individualisée de chaque dossier. Ils sont réactifs dans la communication des résultats transmis aux collègues promouvables dès la fin de la commission.

ECHELON SPECIAL : VIVIER 2016 CAPN du 8 décembre

La publication du décret du 17/10/2016, en ses articles 3 et 4, permet sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, pour la première promotion d'accès à l'échelon spécial.

L'envoi aux recteurs pour avis le 3 novembre et retour immédiat par la DGRH, permet la tenue d'une CAPN le 8 décembre, avant la fin de l'année civile et avant la CAPN d'accès à la Hors-Classe programmée le 15 décembre.

Rappelons que les collègues concernés doivent remplir les conditions à la date du 1^{er} janvier 2016, soit pour les IA-IPR une entrée dans la Hors-Classe en 2009 et avant. Cent trente et un collègues sont concernés.

Dès cette opération effectuée, seront enclenchées les opérations de promotion au 1^{er} janvier 2017, qui concerneront un vivier théorique idoine, avec l'entrée dans le vivier des collègues qui ont accédé à la Hors-Classe en 2010 et la sortie des accédants au 01/01/2016 et des retraités de l'année civile 2016 non promus. La CAPN se déroulera le jeudi 15 décembre 2016 en continuité de celle de la hors classe.

Ainsi, en quelques mois, grâce à l'action du **seul Snia-ipr unsa**, 61 collègues bénéficieront de l'échelon spécial dont nous rappelons qu'il apporte : 28 points d'indice en BBis 2 (soit 129€ brut) et 29 points d'indice au BBis 3 (soit 264€ brut : 129+135 en cumulé).

Le BBis 3 est équivalent au C1. À nous d'être porteurs d'une revendication rappelée au Conseil Syndical du 13 octobre : échelle salariale culminant au BBis 3 pour la Classe Normale et au C3 pour la Hors-Classe, échelon spécial inclus.

**CONSEIL SYNDICAL 13 OCTOBRE 2016**

Présents : les membres du BN (dont 5 sont également DA), 18 DA et Céline FAURAND Secrétaire Nationale de l'UNSA Éducation.

❖ Rapport d'activité du BN présenté par Roger Keime

Un mot résume l'action du SNIA-IPR : **Opiniâtreté.**

Le SNIA-IPR a participé à de nombreuses réunions au MEN, notamment sur le PPCR. Une dernière réunion a lieu cet après-midi. Des réunions fédérales ont permis d'apporter des modifications aux mesures présentées par le MEN. Dans les projets, le rôle des inspecteurs va être profondément modifié mais il est réaffirmé. Il y aura création de 50 postes d'IA-IPR au concours pour la rentrée 2017, nécessités par les évaluations des enseignants à réaliser dans le cadre du PPCR. On calcule en moyenne qu'un IPR a 46 inspections de carrière à faire pour les certifiés et agrégés entre le 6^e, 8^e et 9^e échelon. Il est demandé aux DA de solliciter les collègues pour susciter des candidatures au concours d'IA-IPR notamment dans les disciplines qui ont des difficultés de recrutement. Au CSE, les réunions semblent un peu vidées de leur substance, les concertations par groupes étant privilégiées.

Sur le dossier ICA, les choses avancent grâce à l'opiniâtreté du SNIA-IPR ; une revalorisation significative est attendue en 2017. Une réunion avec la DGRH devrait permettre de progresser.

On constate qu'il y a un problème au niveau de la DGESCO qui ne sollicite que très occasionnellement les IA-IPR pour les réunions. Quant à l'échelon spécial, ce fut un long combat. Le soutien actif du chef de service de la DGRH a été très important. Les textes sont actuellement dans le circuit des signatures.

Roger Keime conclut en soulignant des avancées certaines même si certains sujets sont encore en stagnation (taux d'accès à la Hors-Classe, situation des collègues nouvellement nommés...)

❖ Intervention de la représentante de l'UNSA Éducation, Céline FAURAND, chargée de stratégie et développement

L'objectif actuel est les élections professionnelles de 2018. Il faut permettre le développement de la notoriété de l'UNSA Éducation et des syndicats qui y sont affiliés. Le développement de la représentativité est également un objectif. Chaque année une campagne de soutien à la syndicalisation est mise en place. L'avantage de la fédération est le grand nombre de forces militantes sur le terrain.

Céline FAURAND précise que « l'UNSA n'est pas assez représentative (7 à 8 %) pour percevoir des subventions dont sont dotées les grandes centrales ». L'UNSA n'est pas encore parvenue aux 10% nécessaires, mais elle est en progression dans la plupart des élections. L'UNSA est une centrale jeune et dynamique qui représente l'avenir.

❖ Rapport financier

Le trésorier fait un point précis des finances du SNIA-IPR qui sont saines. Les membres présents saluent la bonne gestion. Plusieurs partenariats sont mentionnés.

❖ Point sur les DA

Alain Marie remercie les DA pour leur présence à ce conseil et salue l'arrivée de nouveaux délégués. Il les remercie également pour leur activité sur le terrain. À la suite de la visio-conférence de Najat Vallaud Belkacem, de nombreux DA ont été reçus par les recteurs.



Cette mobilisation a permis ensuite à une délégation du BN d'être reçue en audience par le directeur de cabinet et ainsi de relayer les difficultés rencontrées sur le terrain par les IA-IPR. Le travail syndical dans les académies est primordial. Les délégués restent vigilants quant à l'évolution des postes d'IA-IPR en académie. Ils auront un rôle à jouer dans la définition des nouvelles modalités d'inspection au niveau académique.

❖ Vie des académies, syndicalisation

Le tour de table fait état de situations différentes au regard des relations syndicats/recteurs et des conditions de travail. Les collègues IA-IPR apparaissent désabusés et parfois amers quant à la revalorisation de la carrière. Fatigue, lassitude, désenchantement, tension et crispation sont des mots récurrents. Plusieurs cas de « *burnout* » sont mentionnés.

L'ICA n'est pas identique dans toutes les académies ; elle devrait se situer entre 780 et 820€/mois, ce qui n'est manifestement pas le cas dans certaines académies. Roger Keime va produire un document clair sur l'ICA, en janvier 2017, pour qu'il y ait un outil permettant d'aller vers une harmonisation.

Le taux de syndicalisation est satisfaisant. Il est en progression pour l'année 2015-2016.

❖ Travail en commissions

🚦 Compte rendu de la commission pédagogique

Quelques points abordés :

L'enquête sur le moral des IA-IPR : Ce sujet reste tabou dans plusieurs académies. Peu d'IA-IPR osent évoquer leur situation ouvertement. L'enquête est le résultat d'un travail important qui est apprécié par l'ensemble des DA. Elle constitue un excellent outil pour nos négociations avec les SG et les Recteurs sur nos conditions de travail. Il reste une réflexion à mener sur l'utilisation de l'outil numérique dans nos activités quotidiennes. Un recueil de bonnes pratiques sera élaboré pour prévenir les excès. Il faut éviter une implication qui impacte trop la vie privée.

La réforme du collège : les priorités sont différentes selon les académies. Certains recteurs allègent la pression sur les inspections, d'autres la maintiennent. Le PTA pourrait permettre de hiérarchiser nos missions s'il prend en compte l'ensemble des activités des IA-IPR dans leur diversité. Dans les académies les premiers échos de la mise en œuvre de la réforme sont positifs mais cachent souvent une réalité moins optimiste, notamment dans les contenus des dispositifs. Dans l'ensemble, le cadre a été posé mais des difficultés comme celles de la mise en place de l'AP, des parcours et des EPI n'ont pas été levées. La question du LSU et de l'adéquation compétences du socle et évaluation avec le DNB se pose. La visioconférence proposée par la DGESCO s'avère inadaptée. Il reste un travail considérable à effectuer par les corps d'inspection pour que l'esprit de la réforme soit respecté et mis en œuvre dans les classes.

Le PPCR et l'évaluation des enseignants :

Ce point a déjà été abordé en plénière pour définir la position de nos représentants : Frédérique Hannequin et Christian Champendal participent à la réunion de l'après-midi au Ministère (compte rendu à consulter en ligne sur le site).

La commission tente de répondre à la question : Quelle prise en compte des notes d'inspection lors de l'année 2016-2017 ?

Le dernier texte communiqué aux OS par la DGESCO : « PPCR Évaluation période transitoire » prévoit de prendre en compte les inspections réalisées en 2016-2017 pour les personnels au 6^e échelon qui bénéficient au 1^{er} septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an, ainsi que les personnels au 8^e échelon qui bénéficient au 1^{er} septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois. Un décret sera publié très prochainement. Il ne faut pas quitter le terrain des inspections qui doivent rester au cœur de notre métier comme cela est stipulé dans la circulaire de décembre 2015.

Organisation possible : priorité à la formation et à l'accompagnement des équipes en collège au premier trimestre, puis inspection des stagiaires et des listes transmises par la DPE (6^e et 8^e échelons), au second trimestre. Il faudra clairement distinguer l'évaluation et les visites d'accompagnement.

🚩 Compte rendu de la commission carrière

ICA : La situation est très différente selon les académies. Depuis septembre 2009, le taux annuel se situe entre 8 000 et 11 000 euros. Théoriquement, l'ICA mensuelle devrait se situer, pour le plus grand nombre, entre 780 et 820 euros. Dans certaines académies, elle est calculé sur la base de 9%, soit seulement 727 euros mensuels. La demande du SNIA-IPR est de fixer le plancher à 12000 et le plafond à 15000 : cela permettrait une revalorisation substantielle au 1er janvier 2017, la moyenne mensuelle versée aux académies serait alors de 1125 euros. Tel est le mandat donné par les membres de la commission aux négociateurs du syndicat le mois prochain.

Demande d'une prime pour les IA-IPR référents de réseaux REP+ : les IEN 1^{er} degré bénéficient d'une prime, ainsi que les chefs d'établissements et les coordinateurs de réseau. Pour ce qui concerne les IA-IPR, la réponse a été négative.

Échelon Bbis : deux dossiers parallèles sont en cours, d'une part le dossier de carrière des IA-IPR, d'autre part le dossier statutaire des emplois fonctionnels. Une trentaine de collègues devrait bénéficier de ce passage pour chacune des années 2016 et 2017. Le dernier chevron de l'échelon Bbis, Bbis3 équivalant à C1, le SNIA-IPR y voit clairement l'accès à la hors échelle C pour tous les IA-IPR à l'avenir. Ce sont les collègues entrés à la Hors classe avant 2010 qui seront concernés. L'échelon spécial doit être considéré comme une étape. Notre objectif est d'atteindre la HEB3 en fin de classe normale et la HEC3 en fin de hors classe.

Échelon fonctionnel : nous y reviendrons lors d'un article dans le prochain FLASH expliquant l'arrêté qui sera promulgué fin novembre-décembre ; 675 postes seront créés pour les SGA, les IA-DASEN (deux catégories), les Conseillers de Recteurs, les DAASEN, Directeurs de cabinet, PVS, IEN adj, ... classés en 3 groupes.

Un congrès va se tenir fin mars 2017 ; le lieu reste à déterminer.

Les travaux du Conseil syndical, comme à l'habitude, ont été fructueux, les échanges nourris et dans un excellent esprit dont la convivialité n'était pas absente.



UNE PLONGÉE DANS LE PASSE

Les actuelles inflexions données aux pratiques pédagogiques en collège, avec la mise en place des EPI, par exemple, rencontrent de réelles difficultés avec une part des professeurs lors des animations que nous menons dans les académies.

L'appui sur la recherche est parfois malaisé. Faisons un retour dans le passé : trente ans pour l'amont au collège avec la fluidité du parcours à l'école élémentaire, une quinzaine d'années pour la condamnation des classes de niveau au collège, dont on peut craindre l'éventuel retour à l'écoute des candidats à la primaire en ce mois de novembre !!...

De tout temps, le ministère de l'éducation nationale s'est nourri de la recherche. Deux exemples anciens méritent d'être rappelés : les travaux relatifs à la constitution des classes de niveau en collège, et la pratique du redoublement à l'école élémentaire, tout particulièrement en cours préparatoire.

Ainsi les analyses de Mingat en 1984 quant aux acquisitions scolaires au CP à partir des évaluations de plusieurs milliers d'élèves montraient, par un suivi de cohorte, que les élèves – à acquisition égale mesurée en fin de CP - avaient des chances inégales d'atteindre la classe de Seconde de lycée : un sur quatre au lieu d'un sur trente. Cela étaya la mise en place des cycles – dont le cycle II de GS/CP/CE1- de la loi du 14 juillet 1989, dite loi Jospin, et la limitation à UN redoublement pour la scolarité primaire, et un seul : baisse de plus de 20% des entrées en 6^{ème} avec une année de retard ou plus en dix ans par comparaison.

Lors des premières années du collège 'Haby', les années 1976 et suivantes, la disparition des filières provoque l'émoi professoral. Assez rapidement, au début des années 80, se sont constituées les classes de niveau, avec le noble objectif d'adapter les parcours des collégiens. Le résultat d'études sur cette structuration, telle celle de Duru-Bullat en 1997, montre un effet très négatif. De sorte que l'institution, s'emparant de ces conclusions de façon injonctive (le ministre Allègre), demandera aux IA-DSDEN, dès 1999, de lutter contre ce choix des EPLE... ce qui fut fait et provoqua une forte régression de cette organisation pédagogique dénoncée comme stigmatisante plus que corrective.

Décidément le temps de l'École s'apparente davantage au temps long de l'histoire qu'au temps court de l'actualité, pour reprendre la distinction de Braudel.



LES RETRAITÉS 2016

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies	admission retraite
M.	AMPILHAC	Philippe	AVS	CRÉTEIL	05/01/2016
M.	ARRIGHI	Jean-Marie	Lettres	CORSE	01/09/2016
Mme	AUMASSON	Dominique	AVS	ORLÉANS-TOURS	16/12/2016
M.	BISCONS	Norbert	Allemand	MONTPELLIER	01/10/2016
Mme	BISOT	Élisabeth	AVS	PARIS	01/08/2016
M.	BLONDEL	Didier	AVS	AMIENS	01/10/2016
M.	BREBANT	Jean-Philippe	Mathématiques	LA RÉUNION	01/09/2016
M.	BRUSSON	Michel	Anglais	VERSAILLES	01/09/2016
M.	BUSSIERE	Marc	Lettres	DIJON	01/01/2016
Mme	CAGNAT	Danièle	AVS	GRENOBLE	01/05/2016
M.	CAMILIERI	Patrick	STI secteur industriel	LIMOGES	01/10/2016
M.	CENSIER	Claude	SVT	DIJON	01/10/2016
Mme	CHARNAY	Claude	Russe	MONTPELLIER	01/09/2016
M.	CHEVILLARD	Yves	Allemand	TOULOUSE	01/10/2016
M.	DELAUTRE	Jean-Michel	Économie-gestion	LILLE	18/06/2016
Mme	DELOUSTAL	Solange	AVS	NANTES	01/02/2016
M.	DETALMINIL	Didier	AVS	29ème Base	01/09/2016
M.	DIGER	Alain	Mathématiques	ORLÉANS-TOURS	01/09/2016
M.	DION	Patrick	AVS	NOUVELLE CALÉDONIE	23/01/2016
Mme	DOUSSY	Madeleine	Économie-gestion	MAYOTTE	01/10/2016
M.	DUISIT	Jacques	STI secteur industriel	AIX-MARSEILLE	01/10/2016
M.	DUTOT	Patrice	Économie-gestion	REIMS	01/03/2016
M.	FAURE	Christian	Mathématiques	MONTPELLIER	01/09/2016
M.	FEVOTTE	Philippe	Mathématiques	NANCY-METZ	01/10/2016
Mme	FILHO	Anne-Marie	Lettres	MONTPELLIER	01/08/2016
M.	FLEURY	Jean	SES	LYON	01/10/2016
Mme	FOURNERET	Françoise	AVS	MILD	01/01/2016
Mme	FURLAN	Élisabeth	Économie-gestion	NANCY-METZ	01/09/2016
Mme	GROSLIERE	Marie-Christine	Physique-chimie	LILLE	01/09/2016
M.	GROSSEMY	Philippe	STI secteur industriel	CAEN	01/11/2016
Mme	GUILHEM	MARYSE	AVS	CRÉTEIL	01/09/2016
M.	GUILLOU	Rémy	Lettres	RENNES	01/09/2016
M.	GUINEZ	Gilbert	Lettres	STRASBOURG	01/09/2016
Mme	HAUCHECORNE	Sylvie	AVS	ORLÉANS-TOURS	01/09/2016
M.	HAUSSAIRE	Alain	Économie-gestion	POLYNÉSIE FRANÇAISE	01/10/2016
M.	HERON	Michel	Histoire-géographie	AEFE de Paris	31/07/2016
M.	HERVE	Daniel	EPS	LA RÉUNION	01/09/2016
Mme	HOUPERT	Danièle	AVS	VERSAILLES	31/08/2016
M.	JACQUEMIN	Yvan	Allemand	REIMS	01/10/2016



Civilité	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies	admission retraite
Mme	JALTA	Jacqueline	Histoire-géographie	PARIS	01/08/2016
Mme	JAUFFRET	Brigitte	Mathématiques	MENESR	01/08/2016
Mme	JULLIEN	Christine	Économie-gestion	PARIS	01/09/2016
Mme	KLEIN BILDSTEIN	Martine	Anglais	NANCY-METZ	01/09/2016
Mme	LE BRAS	Lelia	Lettres	NANTES	31/07/2016
M.	LECLERCQ	Daniel	Anglais	MONTPELLIER	01/09/2016
M.	LEFEUVRE	Hervé	AVS	PARIS	31/08/2016
M.	LEHMANN	Gerard	Lettres	TOULOUSE	31/07/2016
Mme	LEVY-DELPLA	Laurence	AVS	PARIS	01/08/2016
Mme	MALICOT	Maryannick	AVS	MENESR	01/01/2016
Mme	MATHIEU	Francine	Économie-gestion	PARIS	01/09/2016
Mme	MAZET	Carleen	Anglais	LYON	30/11/2016
M.	MICHELLET	Claude	AVS	PARIS	31/07/2016
M.	MOUSSET	Jean-Michel	EPS	ORLÉANS-TOURS	01/09/2016
M.	NEYRENEUF	Michel	Arabe	PARIS	01/08/2016
Mme	OBERT	Marie Christine	Mathématiques	LILLE	01/10/2016
M.	PALLEC	Bernard	AVS	TOULOUSE	01/09/2016
M.	PAUTHIER	Daniel	EPS	STRASBOURG	31/07/2016
M.	PEROL	Jean-Marc	SVT	LIMOGES	01/11/2016
Mme	PETITJEAN	Anne Monique	AVS	MONTPELLIER	01/09/2016
M.	PINCON	Michel	Économie-gestion	VERSAILLES	01/04/2016
Mme	QUESADA	Françoise	Espagnol	REIMS	01/08/2016
Mme	ROBIN	Françoise	Lettres	ROUEN	01/09/2016
Mme	ROQUES	Marie-Madeleine	Histoire-géographie	TOULOUSE	01/11/2016
M.	ROURE	Dominique	AVS	TOULOUSE	01/09/2016
Mme	ROY-LEDOUX	Gaby	Physique-chimie	GUYANE	01/09/2016
M.	SCHWANDER	Patrick	STI secteur industriel	LYON	30/09/2016
M.	SILVEIRA	Manuel	STI secteur industriel	POLYNÉSIE FRANÇAISE	31/10/2016
M.	SOLLIER	Jean-Pierre	AVS	VERSAILLES	03/08/2016
M.	SOUTENET	Laurent	Histoire-géographie	LIMOGES	01/10/2016
Mme	STROMBONI	Claude	Physique-chimie	NICE	01/04/2016
M.	TORRECILLA	Claude	AVS	MENESR	01/12/2016
Mme	TURCHINO-DIKSA	Silvana	Anglais	GRENOBLE	01/10/2016
M.	TYVAERT	Dominique	Philosophie	NANCY-METZ	01/10/2016
M.	VANACKERE	Philippe	STI secteur industriel	LILLE	01/10/2016
M.	VINCENT	Jean-François	AVS	VERSAILLES	01/12/2016

Nous souhaitons à ces collègues, une bonne et heureuse retraite après une vie professionnelle bien remplie dans les diverses fonctions exercées dont celle d'IA-IPR.

LE RAFP : qu'est-ce que c'est ?

Le régime de retraite obligatoire « retraite additionnelle de la Fonction Publique », concerne tous les fonctionnaires ainsi que les militaires et les magistrats, soit environ quatre millions et demi de personnes. Il a été instauré par la loi Fillon de 2003, portant réforme des retraites ; il est opérationnel depuis le 01/01/2005.

Quel en est le principe ?

Chacun retire de son salaire l'équivalent de 5% du montant de ses primes ; son employeur cotise également 5%. Cette somme est plafonnée, c'est-à-dire qu'elle ne peut être supérieure à 20% du traitement indiciaire brut.

Pour nous, IA IPR, l'ICA représente de 14 à 18% du salaire brut selon le niveau de l'échelon occupé. Il s'agit d'un régime par CAPITALISATION, d'un fond de pension d'une valeur de 24 milliards d'euros d'encours boursier dont les actifs sont pris sur les marchés financiers (actions, obligations, immobilier). Il ne s'agit que d'une pension complémentaire, la pension principale est issue d'un régime par RÉPARTITION.

Fonctionnement

C'est un régime obligatoire par points (en 2016, un point vaut 1,1967€). Actuellement, quarante-huit mille rentes sont versées pour 15 millions d'euros, soit une pension moyenne inférieure à 30€ par mois.... 250 millions d'euros ont été versés en capital en 2015, soit en moyenne 1735€. Le choix entre rente et capital est **imposé** avec une aune de 5124 points, qui, dépassée, enclenche la rente mensuelle.

Il faudra vivre environ treize ans après le premier versement pour 'récupérer' sa cotisation. La rente, selon les conditions du calcul, est de l'ordre de 40 à 70€ par mois.

Attention

Il faut demander **expressément** la prestation RAFP au service des retraités de votre rectorat. L'âge d'ouverture des droits à prestation RAFP suit l'âge légal de la retraite (attention aux départs anticipés).

L'État (tutelle) a imposé un cadre juridique prudentiel :

- au maximum 40% des actifs sont placés en actions, (il était de 25% jusqu'en 2015). Il était début 2016 de 67% en obligations, de 28% en actions et 5% d'immobilier. En effet le rendement des marchés obligataires est en forte baisse (3,34% en 2005, 0,5% en 2016), bien plus que le rapport des actions (supérieur à 1%).
- Le régime doit disposer en permanence d'un montant d'actifs lui permettant de faire face à ses engagements futurs prévisibles.

La gestion du régime a été confiée à un établissement public administratif sous tutelle de l'État : l'ERAFP. Au Conseil d'Administration, parmi les représentants des bénéficiaires, siègent un titulaire (membre du syndicat UNSA Finance) et un suppléant de l'UNSA.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter www.rafp.fr. Le site propose une calculette en ligne qui a pour objectif de permettre aux agents de calculer leurs points RAFP à partir des cotisations versées par eux-mêmes et leurs employeurs, et de comparer le résultat obtenu avec le nombre de points effectivement inscrits dans leur compte de droits, qui servira au calcul de la prestation.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ACADEMIQUES

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Isabelle	LIEVELOO	DA	isabelle.lieveloo@ac-aix-marseille.fr
AMIENS *	Bertrand	LEMAITRE	DA	bertrand.lemaitre@ac-amiens.fr
BESANCON	Dominique	TOLLE	DA	dominique.tolle@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Jean-Joël	TEIXEIRA	DA	jean-joel.teixeira@ac-caen.fr
CLERMONT	Arnaud	LECLERC	DA	arnaud.leclerc@ac-clermont.fr
CORSE	Dominique	ORSONI	DA	dominique.orsoni@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
ESENER	En attente			
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Régis	RIGAUD	DA	regis.rigaud@ac-limoges.fr
LYON	Frédérique	HANNEQUIN	DA-BN	frhannequin@gmail.com
MARTINIQUE	Benoît	THIERY	DA	benoit.thiery@live.fr
MAYOTTE	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Bernard	LEHALLE	BN - DA	bernard.lehalle@orange.fr
NANTES	Michel	GRAMAIN	BN - DA	michel.gramain@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Pascale	HERTU	DA	pascale.hertu@ac-paris.fr
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	joel.michelin@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Alain	MARIE	BN - CAPN - DA	alain-marie@wanadoo.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Nadja	ISAAC	DA	nadjaalice@hotmail.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Mohammed	DARMAME	CAPN - DA	laurence.picheu@ac-versailles.fr


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2016-2017

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Education directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (prêt immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique